



● **FNAB** ●

Fédération Nationale  
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

## Dossier de presse

# Biologique, Français, équitable La FNAB teste avec Picard son label paysan

*Conférence de presse du 18 février 2020*



**FNAB**  
40 Rue de Malte, 75011 Paris  
Téléphone : 01 43 38 38 69  
[www.fnab.org](http://www.fnab.org)

Relations Presse  
William Lambert  
06 03 90 11 19  
[william@lambertcommunication.com](mailto:william@lambertcommunication.com)

# SOMMAIRE

<b><i>Communiqué de presse</i></b>	<b><i>p. 3</i></b>
<b><i>Interview de Stéphanie Pageot Secrétaire nationale de la FNAB aux questions économiques</i></b>	<b><i>p. 4</i></b>
<b><i>Les critères du label B.F.E</i></b>	<b><i>p. 6</i></b>
<b><i>Les partenaires de la filière (carte)</i></b>	<b><i>p.7</i></b>
<b><i>Témoignages de producteurs</i></b>	<b><i>p. 8</i></b>
<b><i>Présentation de la FNAB</i></b>	<b><i>p. 9</i></b>

**Kit presse avec visuels à télécharger**

**[http://bit.ly/LABEL\\_FNAB](http://bit.ly/LABEL_FNAB)**

**« Pour une économie équitable dans les territoires, nous voulons : construire des filières innovantes, territorialisées, durables et équitables. Structurer des filières basées sur la coopération, la transparence et l'équité (...). Relocaliser l'approvisionnement et les circuits de distribution. »** Extrait de la Charte des valeurs de la FNAB.



Fédération Nationale  
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

## Biologique, Français, équitable La FNAB teste avec Picard son label paysan

**Paris, 18/02/20.** Depuis plusieurs années la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et son réseau poussent les entreprises de l'agro-alimentaire à développer une bio française équitable. La FNAB se saisit d'une collaboration de trois années avec le groupe Picard pour lancer un label paysan qui viendra garantir aux consommateurs des légumes biologiques, produits en France, et, aux paysan-ne-s, un prix rémunérateur et une relation commerciale équitable. Ce label sera apposé pour la première fois sur les 4 légumes de la gamme construite avec Picard (courgette, maïs, haricot vert, carotte) qui seront distribués à partir du 2 mars dans 87 magasins de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie.

### Développer la bio française pour réduire les importations

« Le marché biologique se développant, l'opportunité s'est présentée de construire des partenariats forts avec des entreprises de l'agro-alimentaire sur une bio qui corresponde à nos valeurs. On a voulu commencer par une bio locale et équitable, mais nous défendons une démarche de progrès permanente » explique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale en charge des questions économiques à la FNAB.

Initialement lancé dans trois régions, Bretagne, Nouvelle Aquitaine et PACA, c'est dans le Sud-Ouest que le projet a réussi à aller le plus loin avec une gamme de produits biologiques, cultivés et distribués dans un bassin de vie cohérent, et une relation commerciale qui va au-delà des six critères de la loi sur le commerce équitable. Picard a notamment accepté de s'engager dans une contractualisation tripartite innovante et d'ouvrir la possibilité d'une révision annuelle du prix en fonction de l'évolution des coûts de production. Le groupe va aussi verser 1% du montant annuel des ventes des produits de la gamme pour alimenter un fond de développement géré par les organisations de producteurs partenaires.

### Un nouveau label biologique et paysan contrôlé par un organisme d'évaluation indépendant

« Picard s'est engagé de façon très volontaire dans ce partenariat, quand on leur a proposé de tester l'un des premiers contrats tripartites entre organisations de producteurs, transformateur et distributeur ils ont tout de suite dit oui. Nous avons cherché à valoriser cet engagement, c'est comme ça que l'idée d'un label est venue » poursuit Stéphanie Pageot.

La FNAB va donc tester avec Picard l'apposition du label **Bio.Français.Equitable** sur les produits. Le cahier des charges du label est rendu public et sera contrôlé par un organisme d'évaluation qui a déjà remis à la FNAB les premiers résultats d'audits.

Ce label concerne aujourd'hui l'origine de la production biologique et le commerce équitable, mais il pourrait aller plus loin encore.

« Le label bio européen est un formidable outil de transition agricole » explique Guillaume Riou, président de la FNAB, « mais les paysans Bios du réseau FNAB sont prêts à s'engager plus encore auprès des consommateurs, sur la biodiversité ou le climat par exemple. Ce label pourrait être notre outil d'innovation Bio demain ».





# Des produits bio, locaux et équitables partout en France : c'est possible et c'est nécessaire !

*Interview de Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la FNAB, qui a suivi depuis l'origine le projet mené avec Picard.*

**La grande distribution est souvent accusée de faire systématiquement primer ses intérêts sur ceux des producteurs. Qu'est-ce qui a conduit la FNAB à travailler avec une grande enseigne ?**

Lorsque nous avons été contactés il y a 3 ans par le service RSE de Picard, qui cherchait à développer une gamme bio et locale, nous y avons tout de suite vu une quadruple opportunité :

- La reconnaissance de l'expertise technique, économique et réglementaire de notre réseau, le seul en France à être spécialisé en agriculture biologique avec 300 salarié-es sur le terrain, mal connu des acteurs de l'agro-alimentaire et de la distribution.
- L'opportunité de dialoguer avec ce grand groupe pour expliquer notre projet politique : l'agriculture biologique n'est pas, selon nous, seulement un marché. Nous souhaitons œuvrer à la construction d'un autre modèle de société où le respect des femmes, des hommes et de leur travail est essentiel, où chacun.e a accès à une alimentation saine et de qualité et où la préservation des biens publics (eau, sols, biodiversité...) prime sur les profits.
- L'opportunité aussi de prouver aux acteurs économiques et politiques que ce projet sociétal est une alternative crédible et que l'on peut faire de la bio, locale et équitable partout en France, à condition d'y mettre les moyens et d'y consacrer du temps.

« **Il est primordial que les acteurs de l'agroalimentaire et de la distribution s'investissent dans le développement de l'agriculture bio tout en respectant ses fondamentaux agronomiques et éthiques.** »

- Enfin et surtout, nous avons une urgence écologique : arrêter l'usage des pesticides de synthèse est primordial pour la préservation de la biodiversité, des sols, des ressources en eau et pour la santé publique. L'agriculture biologique doit donc changer d'échelle et se développer massivement pour

être en capacité de nourrir les villes comme les campagnes. C'est aussi le vœu des consommatrice.eur.s et des citoyen.ne.s. Il est ainsi essentiel que les acteurs de l'agroalimentaire et de la distribution s'investissent dans le développement de l'agriculture

biologique, tout en respectant ses fondamentaux agronomiques et éthiques. Quoi de plus efficace, pour les y inciter, que de travailler avec eux ?

**Il a fallu plus de 3 ans de travail avec Picard pour mettre en place cette gamme de produits bio, locaux et équitables, qui sera lancée à partir du 2 mars dans le Sud-Ouest. Pourquoi cela a-t-il pris autant de temps ?**

C'est un projet précurseur et il a fallu tout construire : les filières locales et les relations commerciales. L'une des premières difficultés a été d'identifier les régions qui disposaient d'un outil industriel de surgélation adapté aux spécificités de la bio. Il a aussi fallu trouver des producteurs capables de fournir des produits adaptés à la surgélation. Et puis il a fallu construire la relation

entre les 3 maillons de la filière : les productrices-eurs, l'industriel-surgélateur et Picard. Des acteurs peu habitués à se parler, se méfiant parfois des uns et des autres.

Dans le système conventionnel, on se trouve souvent dans le cadre de rapports de force commerciaux où les agricultrices-eurs sont les derniers maillons de la chaîne, avec des prix tirés à la baisse et complètement déconnectés des conditions de production.

Nous sommes partis sur de toutes autres bases : celles de contrats tripartites fondés sur les principes du commerce équitable. Les contrats tripartites ont été autorisés par la loi EGalim. Ceux qui ont été signés dans le cadre de ce projet sont parmi les tout premiers à avoir été conclus. Probablement les premiers concernant la bio.

### En quoi cette démarche change-t-elle la donne dans les rapports commerciaux ?

Il ne s'agit plus de rapports de force mais de coopération. Chacun doit prendre en compte les impératifs des autres. De plus le prix d'achat des produits agricoles est fondé sur des critères objectifs qui intègrent : le coût de production, la juste rémunération des productrice.eur.s, le nécessaire investissement dans l'exploitation et la prise en compte des aléas climatiques.

D'une durée de 3 ans, ce type de contrat permet aux productrices-eurs d'assurer la pérennité de leur ferme. Partir d'un prix juste est non seulement légitime mais, c'est fondamental pour l'avenir de l'agriculture bio. Or, beaucoup de productrices-eurs ont tendance à sous-évaluer leurs prix. Le réseau FNAB a donc construit des outils pour les y aider.

### Comment et pourquoi cette démarche a-t-elle débouché sur la création du label Bio.Français.Equitable ?

A la FNAB, nous défendons une approche de l'agriculture bio qui va au-delà de la défense du cahier des charges du label AB. Nous souhaitons inclure de nouveaux critères sociaux, comme la rémunération des productrices-eurs bio. Nous portons aussi la conviction qu'il faut reconnecter l'alimentation avec les territoires en relocalisant les productions.

Il nous a ainsi paru judicieux de valoriser le travail réalisé avec Picard en créant le label **Bio.Français.Equitable**, car c'est sur les mêmes bases que doivent être construites l'ensemble des relations commerciales en bio.

Nous espérons que cette première initiative menée avec Picard donnera à beaucoup d'autres l'envie de s'engager dans la même voie. C'est un défi et, en même temps, c'est une belle opportunité offerte aux industriels et aux distributeurs pour répondre à la demande croissante des citoyen.ne.s de produits écologiquement et socialement responsables.

### Mais quel est l'intérêt de ce nouveau label pour les consommateurs.rice.s ?

Les consommateurs sont acteurs du changement, comme le montre la croissance du marché bio. Ils veulent non seulement une alimentation sans pesticides chimiques, sans OGM, mais sont aussi de plus en plus sensibles à la juste rémunération des productrices-eurs. C'est un label qui donne encore plus de sens à leurs actes d'achat.

« **C'est une opportunité offerte aux industriels et aux distributeurs pour répondre à la demande des citoyen.ne.s qui veulent des produits écologiquement et socialement responsables** »

« **Le label Bio.Français.Equitable donne encore plus de sens à l'acte d'achat.** »



## Les critères du label Bio.Français.Equitable (BFE) & la démarche engagée avec Picard Surgelés

Le tableau ci-dessous détaille les critères du label BFE de la FNAB et montre en quoi la démarche engagée avec Picard va au-delà.

<b>BIO</b>	Le label BFE reprend le cahier des charges du label bio, garantissant des produits sans pesticides ni engrais chimiques de synthèse et sans OGM.
<b>FRANÇAIS</b>	Le label BFE garantit l'origine française des produits, pour une bio qui privilégie la proximité et la relocalisation des productions .
<b>+ loin avec Picard</b>	Les produits de la gamme Picard labellisée BFE sont cultivés, transformés, conditionnés et commercialisés dans Sud-Ouest. Le lancement de la gamme aura lieu à partir du 2 mars en Nouvelle Aquitaine et en Occitanie.
<b>ÉQUITABLE</b>	<p>Le label BFE reprend les critères de la loi sur l'Economie sociale et solidaire de 2014, qui définit le commerce équitable, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Un engagement entre les parties au contrat sur une durée d'au moins 3 ans, permettant au producteur de limiter l'impact des aléas économiques</i> : les contrats BFE sont ainsi d'une durée de 3 ans, renouvelables.</li> <li>● <i>Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur, établi sur la base des coûts de production</i> : dans le label BFE ce prix intègre la juste rémunération des agriculteurs au prorata des heures travaillées; une marge leur permettant d'investir dans leur(s) outil(s) de production et de commercialisation; les aléas et risques, notamment climatiques, avec lesquels ils doivent composer.</li> <li>● <i>L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire destiné aux projets collectifs</i> : Dans le label BFE, 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes du produit fini est ainsi reversé aux organisation producteurs .</li> </ul> <p>→ <i>Le label BFE va plus loin que la loi en instaurant une discussion annuelle du prix, sur la base d'indicateurs identifiés et validés par les producteurs, afin de limiter le risque d'une déconnexion entre les coûts de production et les prix de vente.</i></p>
<b>+ loin avec Picard</b>	La contractualisation entre Picard, l'industriel surgélateur et les organisations de producteurs ont été conclu sous la forme de conventions tripartites. Ce nouveau type de contrat mis en place par la loi EGalim permet une totale transparence entre les différents partenaires. C'est l'un des premiers de ce type signé depuis les Etats Généraux de l'Alimentation. Un réunion physique tripartite doit se tenir au moins une fois par an pour faire le point sur le partenariat.

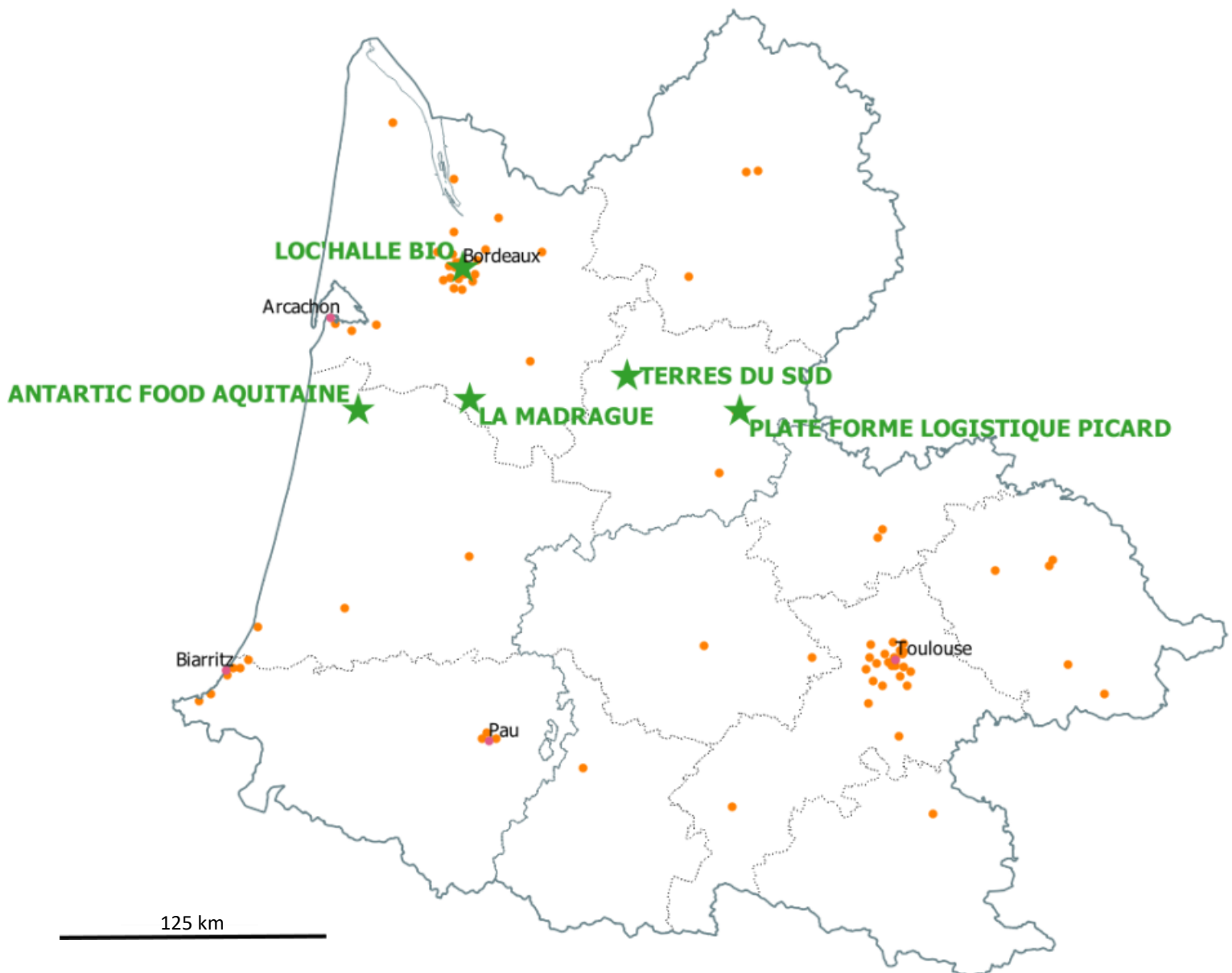


## Les partenaires de la filière mise en place dans le Sud-Ouest avec Picard

La carte ci-dessous permet de localiser les 3 organisations de producteur.rice.s qui fournissent les matières premières de la gamme Bio Locale Sud-Ouest : Loc'Halle Bio (courgettes), La Madrague (carotte), Terres du Sud (haricot vert et maïs).

Antartic Food Aquitaine assure la transformation et la surgélation des produits. L'usine est située dans les Landes, au cœur du bassin de production légumier.

Les points oranges marquent l'emplacement des 87 magasins Picard de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie.



L'ensemble des opérateurs (les 3 organisations de producteurs, le transformateur Antartic Food Aquitaine et Picard) ont été audités par un organisme d'évaluation indépendant pour vérifier le respect du cahier des charges du label Bio.Français.Equitable. Un contrôle de surveillance est prévu chaque année.

### ANTOINE PROFFIT

Agriculteur bio, membre de l'organisation de producteurs La Madrague.



« Les carottes surgelées qui seront commercialisées dans la nouvelle gamme bio et locale Picard viennent de mon

exploitation, qui est 100% en bio. Je suis membre de l'organisation de producteurs La Madrague qui fournit depuis une vingtaine d'années en carottes fraîches l'un des leaders de l'alimentation infantile. C'est par son intermédiaire que nous avons entendu parler du projet mené par Picard et la FNAB. C'était en mars 2019 et nous observions au même moment l'arrivée de nouveaux intervenants sur le marché de la carotte bio, avec une tendance à la baisse des prix. **Dans ce contexte, difficilement prévisible, où les prix évoluent au jour le jour, un contrat de 3 ans avec un prix fixé en fonction des coûts de production nous a paru particulièrement intéressant.**

Il est vrai que cette démarche demande beaucoup de transparence car nous devons détailler l'ensemble de nos charges et qu'il y a un côté intrusif qui n'est pas évident. Mais nous avons fait nos calculs en nous servant des outils fournis par le réseau FNAB et Picard a accepté le prix proposé. Ce projet nous a demandé un important travail administratif. Pour nous, c'est un investissement. Nous croyons au développement de la gamme bio et local Picard et du label BFE de la FNAB. »



### MARC FAUGERON

Maraîcher bio, président de la coopérative Loc'Halle bio.



**Loc'Halle bio**  
Groupement de Producteurs Maraîchers

« Loc'Halle bio est une coopérative qui réunit une quinzaine de producteurs bio, tous situés à moins de 150km de Bordeaux. Son objectif est de proposer aux commerçants et restaurateurs de l'agglomération une offre maraîchère de qualité 100% bio.

Nous avons été informés par Bio Nouvelle-Aquitaine du projet que la FNAB menait avec Picard. **Nous avons tout de suite été intéressés car c'est une démarche qui correspond à nos valeurs. Le bio et le local, c'est ce qui fait l'ADN de notre coopérative.** Nous nous inscrivons par ailleurs dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire : la mise en œuvre des principes du commerce équitable nous a ainsi paru pertinente.

Ce qu'il se passe, d'habitude, c'est que les industriels se tournent vers les producteurs en donnant leurs conditions : tel type de produit, à tel prix. Et ça n'est pas vraiment négociable. Dans la démarche du label **Bio.Français.Equitable** (BFE), il en va tout autrement puisque l'on part d'un coût de revient qui intègre les coûts de production, la rémunération de l'agriculteur, ses investissements et les aléas climatiques pour définir un juste prix.

Les choses sont allées relativement vite après le premier contact et de notre côté nous avons pu répondre rapidement aux contraintes de Picard et du surgélateur, Antartic Foods, que nous fournissons en courgettes bio. »





● FNAB ●

Fédération Nationale  
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

# La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

**Créée en 1978 afin de porter la voix des producteur.rice.s biologiques, la FNAB anime un réseau de proximité et de compétence fort de 10.000 fermes adhérentes et de 90 groupements départementaux ou régionaux, qui couvrent l'ensemble du territoire français. Il s'agit du seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France.**

L'action de la FNAB repose sur le fait que l'agriculture biologique est une alternative agricole et alimentaire crédible et nécessaire face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du monde actuel. Acteur de la transition écologique depuis 40 ans, le réseau FNAB porte un projet sociétal global réaffirmé en 2016 dans sa ["Charte des valeurs"](#).

**Au-delà de son objectif d'organisation, de représentation et de défense des agriculteur.rice.s biologiques, la FNAB met son expertise et ses compétences au service de celles et ceux qui s'engagent dans des démarches de transition agricole et alimentaire conformes à ses valeurs.**

**Outre les agriculteur.rice.s biologiques, le réseau FNAB et ses 350 animateur.rice.s, conseiller.ère.s, et technicien.ne.s, accompagne ainsi notamment :**

- **les consommateur.rice.s**, au travers de nombreux projets menés avec les AMAP et des associations citoyennes ;
- **les collectivités locales**, avec plus 300 collectivités accompagnées, l'animation d'un groupe d'une trentaine de « Territoires pilotes » qui portent des projets particulièrement innovants, la création et la mise à disposition d'outils et de formations spécifiques,
- **les entreprises**, avec l'objectif de relocaliser leurs approvisionnements en produits bio, qu'il s'agisse de la démarche "Manger Bio Local en Entreprise" engagées avec plusieurs grands groupes (Orange, La Poste, Casino... ) où du projet mené avec Picard Surgelés pour le lancement d'une gamme bio, locale et équitable.

Dans le contexte d'urgence climatique et environnementale que nous connaissons, le projet défendu par la FNAB d'une agriculture respectueuse des cycles naturels, sans pesticides de synthèse, sans OGM et d'une alimentation saine, accessible à tous, prend sens pour un nombre croissant de citoyens et d'acteurs économiques. Les experts du GIEC estiment que nous avons 10 ans pour gagner les défis écologiques qui sont devant nous. Précurseur et acteur incontournable de la transition agricole et alimentaire en France, le réseau FNAB entend y prendre toute sa part.